

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÉNE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 28 JUILLET 2017

L' an 2017 et le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, M. BACHELERY Alain, Mme DJURICEK Maria, M. MAIER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte.

Absent excusé : M. GARNIER Sylvain

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Voici la liste des décisions prises lors de la séance :

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 09 juin 2017

Adoption d'un nouveau projet d'implantation de Système de Traitement des Eaux Usées, rue de la Renouillère.

Création d'un système de traitement enterré de type biologique à cultures libres (SBR) se substituant au projet initial des filtres plantés de roseaux. Son implantation est prévue sur l'accotement du chemin communal.

Coût H.T estimatif du projet : Phase Etudes : 5 300 € + Phase Travaux : 119 800 €

Subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Participation financière du bailleur social Aube Immobilier

Validation à l'unanimité du Conseil municipal sur ce nouveau projet, son plan de financement et les demandes d'aides financières pouvant être sollicitées.

Acceptation à l'unanimité d'une convention d'enlèvement des déchets des ERP de la commune établie par le SIEDMTO.

Modification du tarif de location de la salle André PLANSON. Vote favorable à l'unanimité.

Décision d'imputer le coût de ramassage des déchets sur le tarif de la salle André PLANSON.

Nouveaux montants de location de la salle polyvalente fixés à compter du 1er janvier 2018.

➤ location le week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 135 €

➤ location pour une journée (uniquement du lundi au jeudi) : 65 €

Au coût de location s'ajoute la consommation de gaz facturée 2.70 € / m³

Autorisation donnée au Maire de signer les contrats et avenants ayant un lien avec l'école et la garderie périscolaire et devant être modifiés en raison du transfert des compétences scolaire et périscolaire. (unanimité)

Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal pour faire procéder aux coupes de bois prévues à l'aménagement forestier 2016-2035.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal pour louer le bien immobilier situé 15 rue de l'Eglise à un professionnel de santé. Autorisation donnée au Maire d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaires.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal pour le transfert au SDEA de la compétence "infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybride rechargeables" et pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables rue de l'Eglise

Coût pour la commune : 1 800 € + frais annuels d'exploitation

Projet subventionné par le SDEA avec l'aide de l'ADEME dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA)